

Direction de l'instruction publique
du canton de Berne
Office de l'enseignement supérieur
Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne

laura.ezquerro@erz.be.ch

La Neuveville, le 19 décembre 2013

Arrêté du grand Conseil concernant l'adhésion à l'accord intercantonal sur le domaine suisse des hautes écoles (concordat sur les hautes écoles) – Avis du Conseil du Jura bernois

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a examiné, dans sa séance du 18 décembre 2013, le projet de loi d'adhésion à l'accord intercantonal cité en titre.

Nous constatons que l'annexe au concordat ne mentionne pas, parmi les sites de formation du canton de Berne, celui de la HES-SO à Saint-Imier. Il s'agit d'un oubli incompréhensible et nous invitons votre Direction à faire en sorte qu'il soit réparé au moment de l'entrée en vigueur du concordat. L'annexe est en effet modifiable puisqu'elle doit être adaptée tous les deux ans.

En vous souhaitant bonne réception de notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :

Le secrétaire général :

Christophe GAGNEBIN

Fabian GREUB